

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère de la Solidarité Nationale, de la Famille et de la Condition de la Femme

Direction de l'Action Sociale et de la Solidarité de la wilaya d' Ouled Djellal

Nif : 416026000007164

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément aux dispositions des articles 112 du la loi n. 12-23 du 5/08/2023 fixant les règles relatives aux marchés publics et Conformément aux dispositions des articles 65,72,82 et161du décret présidentiel N° 15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public .

LA Direction de l'Action Sociale et de la Solidarité de la Wilaya d'Ouled Djellal, informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé au concours National d'architecture RESTREINTN°: 01/2026

ETUDE POUR LA REALISATION D'UN CENTRE PSYCHO-PEDAGHOGIQUE POUR ENFANTS HANDICAPES MENTAUX A SIDI KHALED WILAYA D'OULED DJELLAL

. Publie aux quotidiens nationaux الجنوب الكبير en arabe le : 30/03/2026 ,EL ELFADJR en français le : 28/03/2026,ainsi que le BOMOP, qu'après l'évaluation des offres, l'étude est attribué provisoirement à:

Désignation du projet	BET	NIF	Note Globale (TECHNIQUE + PRESTATION + FINANCIER)	Montant de l'offre (avant correction) DA	Montant de l'offre (après correction) DA	Délais de l'étude	Critère d'évaluation
ETUDE POUR LA REALISATION D'UN CENTRE PSYCHO-PEDAGHOGIQUE POUR ENFANTS HANDICAPES MENTAUX A SIDI KHALED WILAYA D'OULED DJELLAL	SAGHIRI MAADH	198428200208826	79.6	6 035 000.00 DA	6 035 000.00 DA	03 Mois	Mieux disent

Les soumissionnaires intéressés de prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres sont invités de se rapprocher, de nos services au plus tard **trois (03) jours** à compter du premier jour de la publication du présent avis.

Les soumissionnaires contestant cette proposition , peuvent introduire leurs recours auprès la Commission des Marchés De Wilaya dans un délai de **(10) jours** a partir de la première publication du présent avis d'attribution provisoire dans la presse quotidienne nationale ou BOMOP ,si le dixième jours coïncide avec un jour férié ou un jour de reposé légal , la date limite pour introduire un recours est prorogée au jour ouvrable .conformément a l'article 56du la loi N° 12-23 du 05/08/2023 fixant les règles relatives aux marchés publics.